

DOSSIER DE PRESSE

— 10.11.11







La « seconde vie » des objets au cœur de la campagne nationale d'incitation à la réduction de nos déchets

Après une année placée sous le signe de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ADEME et le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement promeuvent à travers leur campagne de communication sur la prévention des déchets, un nouveau geste simple pour aider tout un chacun à réduire ses déchets : offrir une « seconde vie » aux objets.

Cette « seconde vie » se décline de deux manières, le réemploi des objets comme le troc, le don, la vente et l'achat d'occasion - « *Au lieu de jeter, je donne, je vends !* » - mais aussi la réparation de ces derniers - « *Je fais réparer ce qui peut l'être* ».

Si on note un intérêt croissant des Français pour le réemploi des biens de consommation, ce sont en tout cas près de 13 kg de déchets par an en moyenne que chacun d'eux peut ainsi éviter.

—

Les objectifs fixés par le Grenelle Environnement en termes de réduction des déchets sont très clairs : diminuer la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant en 5 ans, soit une diminution de 28 kg par an par personne d'ici 2013.

Pour y parvenir, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement mènent depuis 2009 une campagne nationale de mobilisation et d'incitation à l'action en faveur de la réduction des déchets avec comme mot d'ordre : « 390 kg de déchets par personne et par an, c'est beaucoup… et si on les réduisait ? ».

Dès le 14 novembre 2011, l'ADEME et le Ministère reprennent la parole pour sensibiliser tous les acteurs de la réduction des déchets que sont les consommateurs, les collectivités et les entreprises. Cette année, outre la réparation des objets, tout un volet de la campagne grand public est dédié au troc, au don, à la vente et l'achat d'occasion, **des gestes qui permettent d'éviter de jeter près de 13 kg de déchets par an et par personne.** Elle rappelle d'autre part que réduire sa production de déchets passe aussi notamment par le compost, la limitation des emballages, des impressions ou encore du gaspillage alimentaire.

La campagne a également pour objet d'inciter les professionnels à adopter les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et ce, en mettant notamment en avant de nombreuses initiatives efficaces : diminution de la consommation de papier, réduction des déchets dangereux, éco-conception…

www.ademe.fr

—

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Ylhem Benhammouda – 01 53 32 56 88 - ylhem.benhammouda@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

Le réemploi des objets, un geste simple et aux bénéfices multiples

Donner, vendre un objet en bon état et dont on n'a plus l'usage, acheter d'occasion plutôt que neuf, c'est ce que l'on appelle le **« réemploi »**.

Le réemploi des objets présente trois intérêts majeurs :

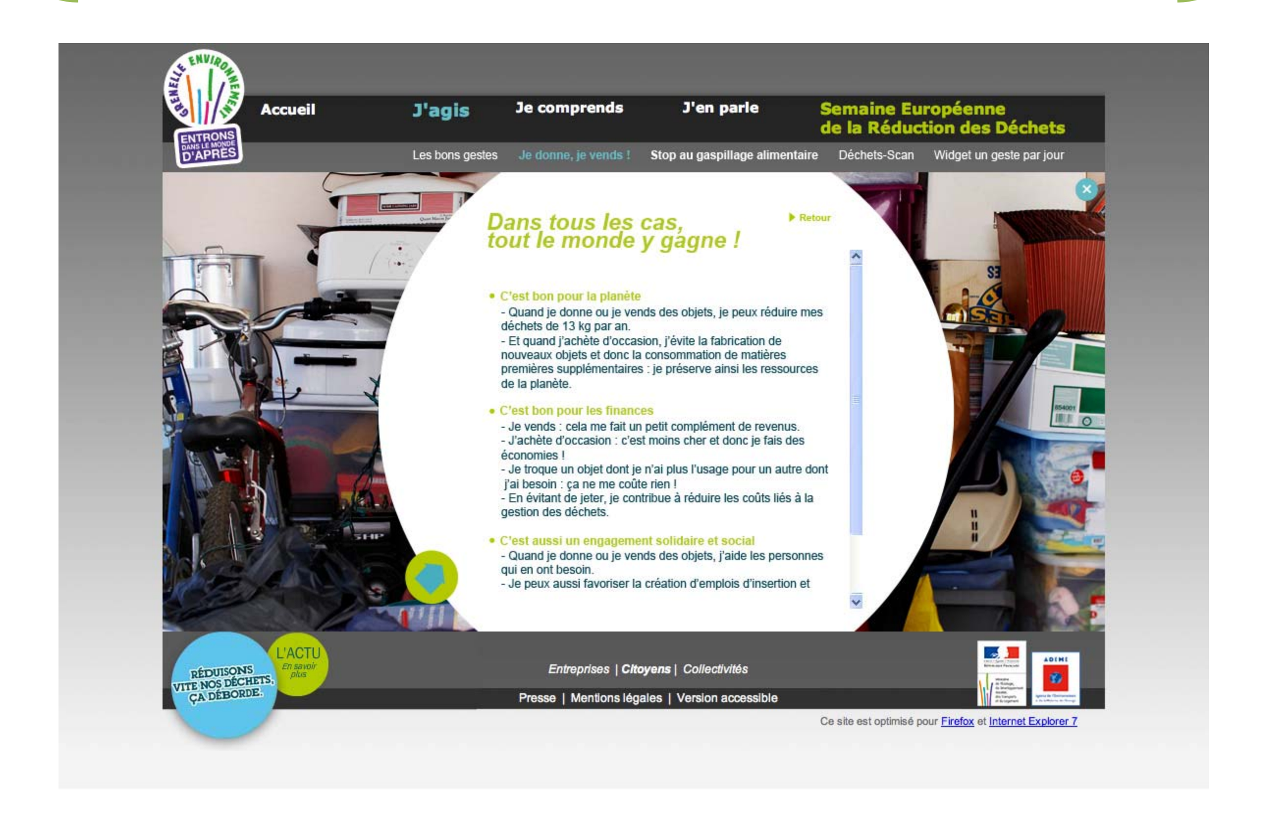
- la diminution des déchets à traiter ou à recycler, grâce à la « seconde vie » des objets ; en donnant ou en vendant, **on peut ainsi réduire ses déchets de 13 kg par an et par personne**,

- l'accession à l'achat de biens/équipements à des prix compétitifs et donc abordables. Le nombre de consommateurs de biens ré-employés a été estimé en 2008 à **2,4 millions de personnes**,

- le développement de nouveaux emplois (souvent accessibles à une main d'œuvre en situation de réinsertion sociale peu ou pas qualifiée) ; l'activité de réemploi représentait ainsi en France en 2008 quelques **16 000 emplois (équivalent temps plein)**.

Intérêt pour les particuliers - **les Français, pour diverses raisons, sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à adopter cette démarche** (voir http://www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/donner-vendre-savoir-plus.html) – intérêt économique, intérêt environnemental : le réemploi des objets se révèle ainsi bénéfique à bien des égards.

Aussi l'ADEME adresse-t-elle cette recommandation que tout le monde gagnera à mettre en pratique : « Au lieu de jeter, je donne, je vends des objets encore en bon état et dont je n'ai plus l'utilité et j'achète des biens d'occasion plutôt que du neuf ».



www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Ylhem Benhammouda – 01 53 32 56 88 - ylhem.benhammouda@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

Une campagne pluri media pour sensibiliser aux vertus et à la pratique du réemploi et de la réparation des objets

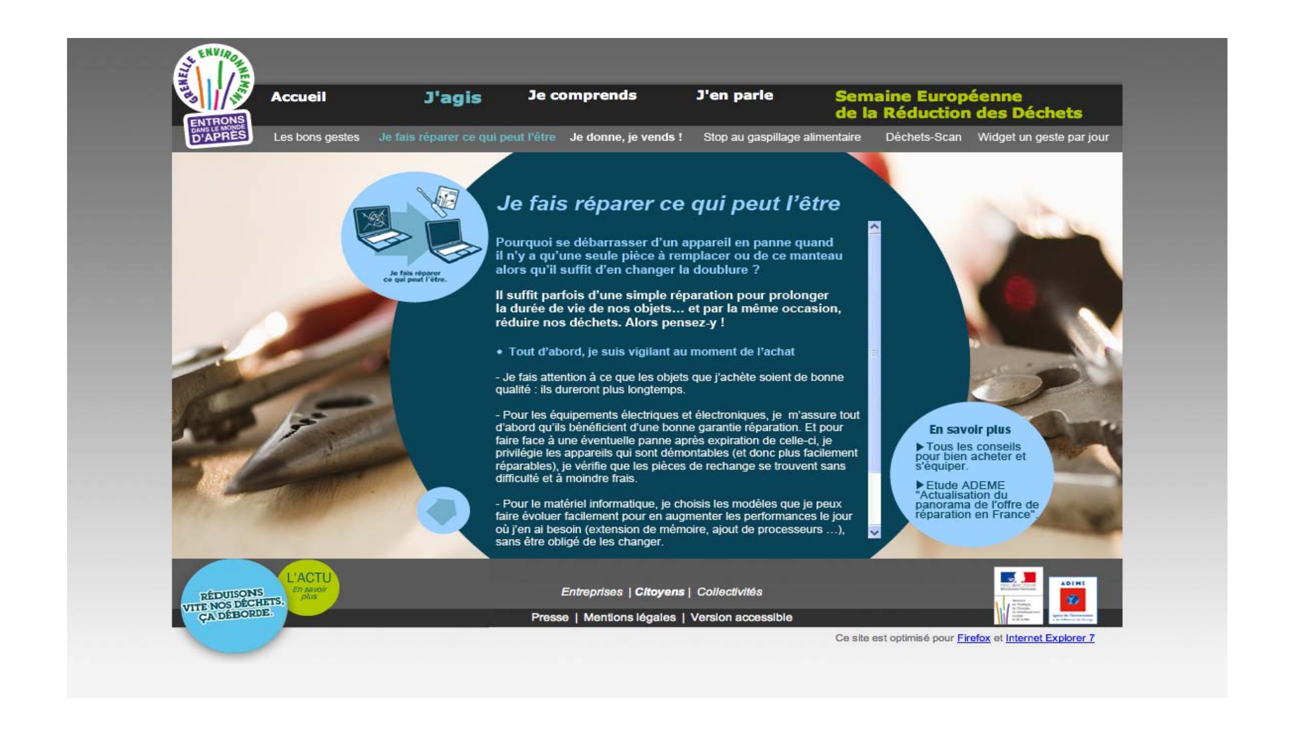
Le nouveau volet de la campagne, orienté à la fois grand public, entreprises et collectivités, invite aux bonnes pratiques sur les thèmes du réemploi et de la réparation des objets.

Cette campagne met ainsi à l'honneur les retours d'expériences menées dans les entreprises et les collectivités ; en effet, ces dernières ayant en charge la gestion des déchets ménagers et ceux de certaines activités économiques, leur rôle de sensibilisation auprès de leurs administrés notamment est essentiel pour en réduire la production.

L'aspect grand public se démarque quant à lui par une déclinaison de situations et de cas concrets dans lesquels il est possible et souhaitable de faire appel au réemploi ou à la réparation des objets.

Au final, l'approche se veut aussi large que complémentaire de façon à sensibiliser tous les publics concernés par la réduction des déchets, citoyens, entreprises et bien sûr collectivités. Il s'agit de guider tout un chacun dans ses pratiques d'achat et habitudes d'utilisation, quand bien même il s'agirait de rappeler l'évidence !





Le réemploi, mode d’emploi

Quand on n’a plus besoin d’un objet, le premier réflexe est bien trop souvent de le jeter. Pourtant, des alternatives existent et permettent à chacun de diminuer sa quantité de déchets de 13 kg par an en moyenne !
Le site http://www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/donner-vendre.html délivre ainsi les bonnes pratiques via sa nouvelle rubrique et incite à se poser les bonnes questions :

- Ces objets sont-ils toujours en bon état ?
- Peuvent-ils encore servir ?
- Ont-ils toujours une valeur marchande ?

En cas de réponse positive à l’une de ces questions, deux solutions se présentent : les donner ou les vendre.

QUOI VENDRE / DONNER ?

Toutes les catégories d’objets sont concernées et peuvent trouver preneur lorsque leur (bon) état le permet. Quelques exemples :

- **Vêtements et accessoires :** vestes, robes, chaussures, jeans, ceintures…
- **Matériel informatique et audiovisuel :** ordinateurs, enceintes, lecteurs-DVD, chaînes Hi-fi, périphériques divers…
- **Electroménager :** grille-pain, cafetières, aspirateurs, fers à repasser…
- **Jouets et matériel de puériculture :** jeux d’éveil, peluches, ou encore équipements tels que tables à langer, stérilisateurs de biberon, couffins, poussettes, parcs, trotteurs et lits à barreaux...
- **Livres, CD et DVD :** livres d’enfants, livres scolaires, livres de poche, beaux livres, mais aussi CD et films ou documentaires en DVD…
- **Articles de sport :** VTT et rollers des enfants devenus grands, panier de basket-ball, vélo d’appartement, cyclorameur…
- **…**





QUAND VENDRE / DONNER ?

Grandes ou petites, les occasions de donner ou vendre des objets plutôt que de les jeter ne manquent pas. Et celles d’acheter des objets d’occasion plutôt que du neuf non plus ! Quelques exemples…

- **1er emménagement** : on doit se meubler, s’équiper… et aussi limiter les frais ! Pourquoi ne pas penser à l’achat d’occasion et réfléchir à la déco tout en flânant dans les brocantes ?
- On fait des **travaux d’embellissement** : on agrandit sa cuisine et on en profite pour installer un nouvel équipement électroménager encastrable. L’ancien four et l’ancien frigo fonctionnent toujours très bien et trouveront preneur à coup sûr !
- **Les enfants grandissent** : leur chambre est pleine de jouets, jeux, livres qui ne sont plus de leur âge. Idem pour ces vêtements qui ne sont plus à leur taille. Tous ces objets feront le bonheur d’autres enfants !

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Ylhem Benhammouda – 01 53 32 56 88 - ylhem.benhammouda@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

- **Un vide-greniers s'organise dans ma ville** : c'est l'occasion de vendre tout ce qui ne me sert plus… Et de faire des trouvailles inattendues dans une ambiance conviviale !
- …



COMMENT VENDRE / DONNER ?
Quand on décide de donner, de vendre les objets en bon état dont on ne se sert plus ou encore d'acheter d'occasion, on choisit la solution la plus appropriée en fonction de l'objet et de son lieu d'habitation comme :

- les sites Internet dédiés (généralement, ils proposent même des applications sur mobiles),
- les magasins de type dépôts-vente et friperies,
- les brocantes, braderies, marchés aux puces et vide-greniers,
- les trocs ou dons entre amis, entre voisins, au sein de la famille…,
- les conteneurs dédiés sur la voie publique ou collectes au porte-à-porte, pour les vêtements, chaussures et linge de maison...,
- les associations caritatives, associations locales, entreprises d'économie sociale…,
- les écoles, crèches, jardins d'enfants, ludothèques, centres de loisirs…,
- …

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Ylhem Benhammouda – 01 53 32 56 88 - ylhem.benhammouda@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

Avec la réparation, prolongeons l'utilisation !

« Je fais réparer ce qui peut l'être », tel est l'autre credo avancé par l'ADEME à l'occasion de cette nouvelle campagne. En effet, pourquoi se débarrasser d'un appareil en panne quand il n'y a qu'une seule pièce à remplacer ou d'un manteau alors qu'il suffit d'en changer la fermeture à glissière ? Il suffit parfois d'une simple réparation pour prolonger la durée de vie de nos objets… et par la même occasion, réduire nos déchets, comme l'indique la rubrique http://www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/reparation.html.



VIGILANCE AU MOMENT DE L'ACHAT

Il s'agit de faire attention à ce que les objets qu'on s'apprête à acheter soient de bonne qualité : ils dureront plus longtemps. Pour les équipements électriques et électroniques, il faut s'assurer de leur garantie ou qu'ils soient par ailleurs démontables (donc plus facilement réparables). Pour le matériel informatique, choisir un modèle que l'on peut faire évoluer facilement afin d'en augmenter les performances si nécessaire.

SOIN ET ENTRETIEN DU MATERIEL

C'est en effet le meilleur moyen de prévenir les pannes et de conserver ses affaires en bon état. Huiler son vélo, cirer régulièrement ses chaussures, entretenir ses meubles, regarder attentivement les consignes de lavage de ses vêtements… Autant de petits gestes qui éviteront que les objets, vêtements et autres produits ne se détériorent trop rapidement !

REPARATION EN CAS DE PROBLEME

La remise en état d'une paire de chaussures, d'un vêtement, d'un sac, etc. demande l'expertise de professionnels, qu'ils soient cordonniers, couturiers ou retoucheurs. Il faut y penser. On favorise ainsi la pérennité des emplois de proximité. On peut aussi se renseigner auprès des spécialistes du secteur : magasins, sites web, revues ou livres de bricolage…

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Ylhem Benhammouda – 01 53 32 56 88 - ylhem.benhammouda@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

Le dispositif de la campagne

- **Dispositif grand public :**

- **Une nouvelle rubrique consacrée au réemploi sur le site** http://www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/donner-vendre.html **et une autre dédiée à la réparation** http://www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/reparation.html, avec entre autres de nombreux conseils pour mettre en pratique et prôner le recours au réemploi et à la réparation dans son quotidien : Quoi ? Quand ? Comment ?

- **Un nouveau spot TV & Radio axé sur le réemploi**, et auquel s'ajoute la diffusion de spots réalisés précédemment sur l'utilisation du compost, la limitation des emballages, des impressions ou encore du gaspillage alimentaire.

- **Une annonce presse et des bannières web qui sensibilisent le grand public aux vertus du réemploi et de la réparation** mais aussi à celles des autres éco-gestes (compost, emballages, impressions, gaspillage alimentaire…) et qui l'incitent à se rendre sur le site http://www.reduisonsnosdechets.fr/jagis/icone.html pour en savoir plus et connaître ses modalités d'action.

- **Dispositif Professionnel** (entreprises/collectivités) **:**

- **Deux publi-rédactionnels à paraître dans la presse spécialisée et sur le site** http://www.reduisonsnosdechets.fr **:**
  - **Le premier met en avant des exemples concrets d'activités de réemploi menées par des collectivités (Conseil Général de la Gironde et Conseil Général des Deux-Sèvres), avec à la fois les actions et les bénéfices retirés** ; il illustre les 2 axes majeurs de la prévention pour les collectivités qui sont « l'exemplarité dans ses propres services » et « la sensibilisation à la réduction des déchets ».
  - **Le second prône les bonnes pratiques à mettre en œuvre au sein des entreprises pour « concevoir, fabriquer et distribuer autrement »** avec le retour d'expérience, résultats à l'appui, de sociétés comme Canon France (qui offre une deuxième vie à ses copieurs et reconditionne plus de 19 000 produits par an), Epact Industrie (éco conception avec diminution de matières premières utilisées et des volumes en transport) ou encore Filet Bleu (réduction des emballages).

- **Six nouveaux programmes courts « entre…prises de conscience »** ont été réalisés et seront visibles sur Internet via http://www.reduisonsnosdechets.fr/entreprise/programmes-cours.html mais aussi diffusés en TV, radio et sur plusieurs sites Web spécialisés ; **ces « reportages » mettent en lumière les différentes actions mises en place dans des entreprises de secteurs distincts pour réduire la quantité de déchets produite :**

  - **Six nouveaux programmes courts « entre…prises de conscience »** visibles sur http://www.reduisonsnosdechets.fr/entreprise/programmes-cours.html seront diffusés en alternance de ceux produits en 2010, en TV, radio et sur plusieurs sites Web spécialisés ; **ces « reportages » mettent en lumière les différentes actions mises en place en entreprises de secteurs distincts pour réduire la quantité de déchets produite :**

    - **Oray** (écrans et accessoires audiovisuels) **a réduit de 24% sa consommation de matières premières** dans la fabrication de son premier écran éco-conçu.

    - **Legallais** (quincaillerie, outillage et équipements de protection) **a diminué de 20% la quantité de ses déchets dangereux entre 2009 et 2010**.

    - **Steelcase** (mobilier de bureau) propose à ses clients la **récupération de leurs anciens postes de travail et mobiliers de bureau (2 270 postes réemployés en 2010).**

    - **Eurest** (restauration) **a réduit de 62% depuis avril 2010 la quantité de nourriture non servie jetée** dans le restaurant administratif du Conseil Général du Bas-Rhin

    - **Peintures Schmitt** a réduit la nocivité de ses déchets : **188 litres de white spirit ne sont plus utilisés annuellement par l'entreprise**.

    - **Roll** (promoteur immobilier) **gère mieux ses déchets grâce à l'association « Construire propre », et a gagné 1 mois sur la livraison de ses chantiers**.

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Ylhem Benhammouda – 01 53 32 56 88 - ylhem.benhammouda@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

En savoir plus sur le réemploi

● **Qui sont les acteurs du réemploi ?** Comment travaillent-ils ? Avec qui et pour qui ?

▶ **Télécharger la synthèse de l'étude « Panorama de la deuxième vie des produits en France » -** (BIO Intelligence Service pour l'ADEME **-** Octobre 2010) :
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/Synthese_panorama_occasion_reemploi.pdf

● **Le réemploi se développe**, sous l'effet conjugué de la crise et des préoccupations environnementales. Il est particulièrement plébiscité par les jeunes et toutes les catégories sociales sont concernées…

▶ **Télécharger la synthèse de l'étude « Les Français et le réemploi des produits usagés »** (Ipsos pour l'ADEME - Septembre 2010) :
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/Synthese_enquete_opinion_reemploi_2010.pdf

● Interventions dans le cadre **des 1ères assises nationales du réemploi qui se sont tenues à Paris en 2010 :**

▶ **Télécharger « Achat d'occasion : des pratiques en évolution »** – intervention d'Olivier Mathiot, Cofondateur et Directeur Marketing de PriceMinister :
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/achat-occasion-pratiques-en-evolution.pdf

▶ **Télécharger « Achats d'occasion : aperçu des pratiques en Europe »** – intervention de Flavien Neuvy, Responsable de L'Observatoire Cetelem :
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/les-achats-d-occasion-pratiques-en-europe.pdf

▶ **Télécharger « Les motivations envers l'achat d'occasion et leurs conséquences sur la consommation »** – intervention de Denis GUIOT, Professeur des Universités à l'Université Paris-Dauphine, GFR Marketing et Stratégie et de Dominique ROUX, Professeur des Universités à l'Université Paris-Sud 11 et Membre du PESOR :
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/motivations-envers-achat-occasion.pdf

▶ **Télécharger « Les Français face au réemploi : enquête d'opinion IPSOS »** – intervention d'Etienne MERCIER, Directeur adjoint du Département Opinion et Recherche Sociale chez IPSOS.
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/les-francais-face-au-reemploi.pdf

▶ **Télécharger « Une source d'emplois locale et socialement responsable »**:
http://www.reduisonsnosdechets.fr/pdf/une-source-emplois-locale-et-socialement-responsable.pdf

---

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.
L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

---

www.ademe.fr

Relations presse ADEME – Ketchum Pleon :

Ylhem Benhammouda – 01 53 32 56 88 - ylhem.benhammouda@ketchum.fr
Bastien Rousseau – 01 56 02 35 05 – bastien.rousseau@ketchumpleon.fr